

**NOTE D'INFORMATION AUX REPRÉSENTANTS LÉGAUX  
METIERS DE LA SECURITE**

1

**OBJECTIF DE LA FORMATION**

Ce baccalauréat professionnel a pour finalité de préparer à l'exercice de différents métiers dans le domaine de la sécurité, soit au sein :

- des fonctions publiques (par concours et sous réserve de satisfaire aux conditions d'accès prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur) : gardien de la paix de la police nationale, sapeur-pompier professionnel, gendarme - adjoint, agent de police municipale, surveillant de l'administration pénitentiaire
- d'entreprises privées de gardiennage et de sécurité ou dans le service sécurité d'établissements (centres commerciaux ...)

**QUALITES REQUISES**

Le choix d'un métier orienté vers le secteur de la sécurité et de la prévention requiert des qualités particulières :

- une bonne condition physique
- le sens du dévouement et du service au public
- le sens des responsabilités, de la discipline et du respect des consignes
- la capacité d'écoute, de dialogue
- la capacité à s'intégrer et à travailler dans un groupe
- l'aptitude à observer un devoir de réserve et à respecter la confidentialité des informations

**CONDITIONS**

Le candidat doit disposer d'un casier judiciaire vierge dont l'extrait est à joindre avec le dossier de candidature (<https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.xhtml>) ainsi que du certificat médical avec les recommandations à suivre. En cours de formation, il devra passer une visite médicale approfondie auprès d'un médecin sapeur – pompier.

Ces conditions sont requises pour pouvoir notamment effectuer les périodes de formation en milieu professionnel obligatoires en cours de formation.

**CONTENU DE LA FORMATION**

La formation comporte des matières générales et professionnelles. A titre indicatif, les horaires des disciplines peuvent se répartir comme suit :

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL		ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL	
Matières	Volume horaire annuel	Matières	Volume horaire annuel
Français, histoire-géographie et enseignement moral et civique	105	Enseignement professionnel	330
Mathématiques	45	Enseignements professionnels et français en co-intervention (a)	30
Langue vivante A	60	Enseignements professionnels et mathématiques-sciences en co-intervention (a)	30
Physique - chimie ou langue vivante B (selon la spécialité)	45	Prévention-santé-environnement	30
Arts appliqués et culture artistique	30	Économie-gestion ou économie-droit (selon la spécialité)	30
Éducation physique et sportive	75		
<b>Total</b>	<b>360</b>	<b>Total</b>	<b>450</b>

**PERIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL**

La durée de la formation en milieu professionnel est de 22 semaines réparties sur les trois années du cycle. Les périodes de formation se déroulent, à part égale, dans un service de sécurité incendie et de secours et dans un service de sécurité publique. Elles permettent d'apprendre à mobiliser les acquis en situation réelle, de collecter des informations sur le milieu professionnel et d'acquérir des compétences spécifiques aux métiers de la sécurité et de la prévention.

**RECOMMANDATIONS PRÉALABLE POUR LE CERTIFICAT D'APTITUDE  
MÉDICALE POUR LE BAC PRO MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ**

**2**

Les candidats doivent être en mesure de suivre le programme d'éducation physique et sportive de l'éducation nationale, sans exemption particulière

- Si notion d'asthme : absence de crise, de symptômes et de traitement depuis 3 ans
  
- Si notion d'épilepsie : absence de crise et de traitement depuis 3 ans
  
- Absence de malformation, déformation ou lésion de la ceinture scapulaire :
  - Luxation récidivante de l'épaule
  - Luxation de l'épaule datant de moins de 1 an
  - Chirurgie de l'épaule
  
- Absence de séquelle, de fracture ou présence de matériel d'ostéosynthèse :
  - Absence de lésion ligamentaire du genou cliniquement parlant
  - Absence de syndrome fémoro-patellaire cliniquement parlant
  - Absence de lésion ligamentaire de la cheville avec laxité séquellaire
  
- Absence d'affectation de la colonne vertébrale avec en particulier absence d'antécédents de conflit disco-radulaire ou cliniquement parlant
  
- Absence de troubles subjectifs de l'équilibre, d'origine ou périphérique
  
- Absence d'antécédents de pneumothorax